



Séance plénière du 16 Novembre 2020

**MOTION PRÉSENTÉE PAR JACQUES BREILLAT,
CONSEILLER DEPARTEMENTAL DU CANTON DES COTEAUX DE DORDOGNE
POUR LE GROUPE GIRONDE AVENIR**

MOTION POUR LA RÉAFFIRMATION DE L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL ET LE MAINTIEN DE SON AUTONOMIE FINANCIÈRE

Au travers de la crise sanitaire que nous traversons, émerge **une reprise de conscience progressive de l'importance des départements comme échelon de proximité indispensable à l'efficacité de l'action publique.**

Pourtant, les Départements risquent d'être étranglés financièrement dans l'exercice de leur mission de solidarité et de cohésion entre les territoires, certains d'entre eux étant déjà en grande fragilité.

En effet, le projet de loi de finances 2020 (PLF 2020), attribuait aux Départements une part de TVA en lieu et place de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) transférée aux communes, privant ainsi les départements du dernier levier fiscal sur lequel ils exerçaient un réel pouvoir de taux.

La mise en œuvre de cette mesure (contestée en son temps par le groupe Gironde Avenir) constituait déjà une énième remise en cause de l'autonomie financière des Départements et donc de la libre administration des collectivités, un principe auquel notre groupe est très attaché.

Aujourd'hui, Le groupe Gironde Avenir condamne avec la plus grande fermeté **l'amendement n°2944 modifiant l'année de référence pour le calcul de la fraction de TVA transférée aux Départements** au titre de la perte de leur foncier bâti liée à la réforme de la taxe d'habitation **que le gouvernement a fait adopter dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021)** examiné en première lecture à l'Assemblée nationale.

En substituant l'année 2021 à l'année 2020, **cet amendement génère une perte annuelle de recettes inacceptable dans le contexte de crise sanitaire** que subit notre pays : un milliard d'euros pour l'ensemble des Départements.

Le rapport d'information n° 706 (2019-2020) « **Rallier les citoyens, relier les territoires : le rôle incontournable des départements** » adopté le mardi 15 septembre 2020 par La mission d'information du Sénat sur « le rôle, la place et les compétences des départements dans les régions fusionnées, aujourd'hui et demain » confirme que les Départements ont démontré clairement leurs capacités à agir, au plus près de nos compatriotes, que toutes les prestations ont été versées en temps et en heure malgré le confinement.

Les départements vivent au quotidien les lourdes conséquences sociales de cette crise, d'ores et déjà **l'explosion des dépenses liées au RSA**, représente une dépense supplémentaire évaluée à un milliard d'euros.

Au même moment, l'Etat **trahit la promesse** qu'il avait faite lors de la mise en œuvre de sa réforme de la fiscalité locale en **privant arbitrairement les Départements** d'une ressource **d'un milliard d'euros** essentielle pour nos Départements et pour la relance de nos territoires.

Convaincu de la pertinence de l'échelon départemental et de la nécessité qu'il perdure et s'administre librement, le groupe Gironde Avenir :

- Demande que des réponses structurelles soient apportées aux difficultés financières que connaissent les départements qui ne peuvent se satisfaire de voir se succéder les fonds d'urgence et les mécanismes de péréquation *ad hoc*.
- Demande que le gouvernement revienne sur cette décision, tienne ses engagements et renonce à ce tour de passe-passe modifiant l'année de référence du calcul de la fraction de TVA transférée aux Départements.

MOTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

POUR :

Le Groupe GIRONDE AVENIR, M. Grégoire De FOURNAS, Mme Sonia COLEMYN

N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Le Groupe MAJORITAIRE